

ELECTIONS DE LA CAISSE DES CONGES SPECTACLES

Mai 2022

Depuis avril et jusqu'au 31 mai 2022, vous êtes appelés à élire vos représentants à la caisse des Congés Spectacles, à l'occasion du renouvellement de son Conseil d'Administration.

Il s'agit d'une des rares élections où l'ensemble de nos entreprises peuvent se prononcer pour élire directement ses propres représentants, issus de l'économie sociale et solidaire, c'est à dire pour défendre une économie et un mode de fonctionnement proches des valeurs des petites entreprises indépendantes du spectacle vivant.

3 candidat·e·s (relevant des membres de l'UFISC) prennent l'engagement de représenter les entreprises indépendantes du spectacle vivant. Nous vous invitons à les soutenir.

Nous vous invitons à voter pour :

- **Emmanuelle GOURVITCH, pour L'Art de Vivre**, compagnie de théâtre et création sonore gérant un lieu intermédiaire à Marseille ;
- **Yannis JEAN, pour Crocambule**, compagnie jeune public implanté dans l'Hérault ;
- **Elsa MAUPEU, pour Iceberg**, bureau de production à Tours.

Elles et il se présentent du collège Spectacle Vivant, au nom des équipes indépendantes de création, pour porter la voix des compagnies, lieux intermédiaires et indépendants, bureaux de production et de manière générale des structures se reconnaissant d'une économie solidaire.

➔ **Les professions de foi de ces candidat·e·s sont accessibles sur la [plateforme de vote](#).**

Depuis plusieurs années, les élu·e·s des entreprises au sein de la caisse des congés spectacle soutenu·e·s par l'UFISC et ses membres se sont investi·e·s au sein de la Caisse de Congés Spectacles. Au côté des représentant·e·s des organisations professionnelles, en particulier les membres de l'UFISC que sont le SYNAVI, le SMA et le SCC, ils et elles ont pu défendre une éthique des placements financiers pour les cotisations collectées par la caisse, faire entendre la nécessité d'une administration transparente de la caisse, facilitant le versement des congés payés aux intermittent·e·s du spectacle, dans une gestion maîtrisée et répondant à des valeurs de solidarité et d'éthique. Grâce à vos soutiens réguliers aux Assemblées Générales, ils et elles ont pu être entendu·e·s de l'ensemble du Conseil d'Administration.

Aujourd'hui la Caisse des Congés Spectacles a une gestion saine, comme a pu l'affirmer le rapport de la Cour des Comptes en 2021.

Alors que le contexte reste empreint de nombreuses difficultés, nos entreprises indépendantes et solidaires doivent continuer à être représentées au sein de cet outil essentiel pour le secteur : elles doivent prendre part aux décisions qui garantissent une bonne gestion des droits des artistes et technicien·ne·s et qui influencent toutes les entreprises, et plus particulièrement les plus fragiles. Votre vote permet de faire peser, dans les décisions collectives, les valeurs d'économie solidaire, le principe de mutualisation et le fonctionnement démocratique pour lesquels nous sommes engagé·e·s.

QUAND ET COMMENT VOTER ?

- En tant qu'entreprise cotisant à la caisse des Congés Spectacles, **vous avez reçu fin avril, des Congés Spectacles, un courriel dénommé "élection au conseil d'administration"**.
- Ce courriel vous donne **votre identifiant** pour voter et élire le nouveau Conseil d'Administration.
- Ce vote se fait électroniquement sur la plateforme suivante :
<https://www.lescongesspectacles.webvote.fr/WV/identification.jsp>
- Vous avez **jusqu'au 31 mai 2022 pour voter**.

Restant à votre disposition pour toute question, nous vous remercions pour votre participation active à ces élections. En cas de difficulté technique pour procéder au vote, nous vous invitons à vous rapprocher de votre organisation professionnelle.